

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **75 (1980)**

Heft 2-fr: **Initiative en faveur de la culture**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Publication de la Ligue suisse
du patrimoine national
Paraît 4 fois par an
Tirage: 20000 (allemand et
français)
Rédaction: Marco Badilatti
Collaborateurs permanents:
Claude Bodinier, Pierre Baertschi,
Ernest Schüle, Rudolf Trüb
Adresse:
Rédaction «Heimatschutz»
Case postale, 8042 Zurich
(tél. 01/600087)
Prix de l'abonnement: 12 fr..
Impression et expédition:
Walter-Verlag AG, 4600 Olten

Au sommaire

- Pourquoi une initiative
culturelle?** 2-17
Idées et intentions, opinions et considérations juridiques, concernant cette incitation – à laquelle la LSP participe aussi – à développer la politique culturelle de la Confédération.
- Fausse alarme** 18
Contrairement à ce que prétendent certaines autorités, les associations suisses de protection des sites n'abusent nullement de leur droit de recours. Il est démontré qu'elles n'en font usage qu'à bon escient.
- Jubilé du Centre suisse
de l'artisanat** 19
Voilà 50 ans que notre artisanat populaire est efficacement soutenu, de même que les populations de montagne qu'on aide à se tirer d'affaire par elles-mêmes.
- Genève: reconversion
des anciennes halles** 21
Alors que, vers 1970, leur démolition paraissait certaine, les anciennes halles de l'Île sont maintenant transformées et abriteront des artistes et des artisans, et divers locaux intéressant la vie culturelle.
- Les chances de la loi sur
l'aménagement du territoire** 22
Cette œuvre législative donne aux organisations à but idéal divers moyens de faire mieux valoir à l'avenir leurs prétentions.
- Page de couverture: Les murs – signe
de culture depuis les anciens âges.**

Editorial

La liberté ne vit pas de pain seulement

Chers lecteurs,

«Ce n'est pas l'affaire de la Confédération» – «L'idée d'un pourcentage culturel créerait un dangereux précédent» – «Dans la perspective d'une nouvelle répartition des tâches entre Confédération et cantons, le moment est mal choisi» – «Le doublement des dépenses fédérales pour la culture n'est pas opportun». Tels sont les refrains que suscitent l'initiative populaire en faveur de la culture, à laquelle la Ligue suisse du patrimoine national accorde son appui.

Le rapport Clottu est-il déjà oublié? Sa définition, selon laquelle la politique culturelle est une tâche de grande ampleur, n'est-elle pas valable pour notre pays? Parce que chacun, certes, est favorable à la culture, mais pense d'abord à son portemonnaie? Celui qui conçoit la culture comme un simple produit de consommation, et en juge uniquement selon des critères de coût et d'utilitarisme, trouvera sa voie comme directeur de «marketing». La culture n'est pas son domaine.

Je suis le dernier à en appeler à l'Etat et à en attendre le salut. Et je m'oppose résolument à ce que la caisse fédérale, si mal en point, soit toujours plus chargée. Mais je pense aussi que le maintien de la culture a besoin du soutien officiel et privé pour ne pas être une pauvre esseulée en marge de la société. C'est pourtant ce qu'elle est aujourd'hui, ô combien, sur le plan fédéral! C'est pourquoi je me range derrière l'initiative.

Il s'agit en fin de compte de faire comprendre à nos hommes politiques que la culture a sa juste place dans le budget de l'Etat. Cela ne coûtera pas un sou de plus au ménage fédéral, autant que le Parlement soit décidé à revoir la hiérarchie des dépenses et à la modifier en certains domaines. La Confédération n'est pas seulement responsable de la politique économique, sociale et militaire. Une politique culturelle largement conçue est aussi de son ressort – surtout dans un pays aussi diversifié et qui se veut si hautement civilisé. Et cette politique prendra à l'avenir, comme celle de l'environnement, toujours plus d'importance. Dans l'intérêt de notre démocratie. Car à la longue la liberté, elle non plus, ne vit pas de pain seulement!

Marco Badilatti